

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur : **Centre Hospitalier de Béziérs**
2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation* :

SITE MONTIMARAN – Installation d’un robot chirurgical – Etude de faisabilité structurelle (Tranche Ferme) + Maîtrise d’œuvre (Tranche conditionnelle)

N° de la consultation* : **2019-11**

Date de mise en ligne : 05/04/2019

* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier :

M. Bruno Oble (Technique)

☎ 04 67 35 79 92 ou bruno.oble@ch-beziers.fr

Mme Catherine Gimeno (Administratif)

☎ 04 67 35 77 64 ou catherine.gimeno@ch-beziers.fr

Cahier des charges :

📎 joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Cadre de Décomposition du Prix Global & forfaitaire
- Attestations d'assurance R.C & Décennale
- Cahier des clauses Particulières Daté & signé
- Note méthodologique (dont délais d'exécution)

Critères de choix :

- Prix : 60 %
- Valeur technique: 40 %
-

Date limite de remise des offres

Vendredi 19 Avril 2019 avant 14h00

Adresse d'envoi des propositions
par mail à : bruno.oble@ch-beziers.fr



CENTRE
HOSPITALIER
BEZIERS

Direction des Services Techniques

Réf : bo/tvx/Robot Chir/BET/AO&CCP_BET

SITE MONTIMARAN

Installation d'un robot chirurgical – Etude de faisabilité structurelle (Tranche Ferme) & Maîtrise d'œuvre (Tranche conditionnelle)

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Maître d'Ouvrage :

Centre Hospitalier de Béziérs

2,rue Valentin Haüy – BP 740

34 525 BEZIERS CEDEX

SOMMAIRE :

1- OBJET DU MARCHÉ & PRESENTATION GENERALE	P 3
2- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	P 4
3- CONTENU DES PRIX & PRESENTATION DE L'OFFRE	P 4
4 – DESCRIPTION DES PRESTATION	P 5
5– CONDITIONS & DELAIS D'EXECUTION-PENALITES	P 5
6- MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES	P 5
7- LISTE DES ANNEXES	P 7

1- OBJET DU MARCHÉ & PRESENTATION GENERALE :

Objet du marché : Centre Hospitalier de Béziers – Site Montimaran –Etude de faisabilité structurelle (Tranche Ferme) + Maîtrise d'œuvre (Tranche conditionnelle) en prévision de l'installation d'un robot chirurgical.

Répartition des lots : lot unique.

Contexte:

Le Centre Hospitalier de Béziers envisage d'acquérir un robot chirurgical pour équiper une de ses salles de de bloc opératoire.

Les premières données techniques recueillies auprès du fournisseur pressenti identifient trois éléments composant ce robot :

- Chariot patient (4 roues) : 545kg
- Console chirurgien (4 roues) : 264kg
- Colonne vidéo (4 roues) 202kg

Les premières données recueillies dans les DOEs des bâtiments sont :

- Surcharge d'exploitation admissible des planchers des salles de bloc (2011) : 350kg/m²
- Surcharge d'exploitation admission des planchers de circulations du bâtiment historique (1995) : 250kg/m²

Objectifs de la mission :

Tranche Ferme – Etude de faisabilité structurelle :

- Vérifier la faisabilité structurelle de l'approvisionnement et de l'installation de ce robot dans la salle de bloc opératoire qui sera sélectionnée.
- Identifier les sondages structurels éventuellement nécessaires & rédiger le cahier des charges correspondant permettant au CHB de consulter des prestataires ad hoc.
- Définir et Pré-dimensionner les ouvrages éventuellement nécessaires au renforcement des structures existantes.
- Prédéfinir la nature et la méthodologie des travaux de renforcement des structures éventuellement nécessaires.
- Fournir une estimation financière de ces travaux.

Tranche conditionnelle – Maîtrise d'œuvre (lot Gros Œuvre)

- Rédiger le CCTP et le CDPGF des travaux de gros œuvre (les autres pièces du DCE seront rédigées par le CHB) y compris sujétions techniques pour assurer la stabilité au feu réglementaire des ouvrages.
- Analyser les offres des entreprises de gros oeuvre
- Viser les plans d'exécution de l'entreprise retenue
- Vérifier sur site la conformité des ouvrages exécutés.

Conditions d'affermissement de la tranche conditionnelle :

- Cette tranche sera affermée sous 2 conditions :
 - . Que l'étude de faisabilité mette en évidence l'obligation de renforcement/confortement des structures existantes
 - . Que le CHB concrétise l'achat de ce robot chirurgical.

NB : La Maîtrise d'œuvre TCE sera assurée par le CHB.

2- PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché classées par ordre de priorité décroissante sont les suivantes :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P), dont l'exemplaire conservé par l'administration fait foi à lui seul,
- Le C.C.A.G de Prestations Intellectuelles fixé par arrêté du 16/09/2009
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour la seule partie fixant les prix unitaires.
- Note méthodologique du titulaire pour la seule partie fixant les délais d'exécution (voir §5.3 du présent CCP)

Pièces graphiques :

Sans objet

3- CONTENU DES PRIX & PRESENTATION DE L'OFFRE:

Les prix unitaires comprendront notamment :

- Le temps nécessaire au repérage des zones et ouvrages à relever et à leur accès (notamment demande et retour des clefs au PC de sécurité).
- Le temps nécessaire à l'analyse des DOEs des existants.
- Le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein de l'établissement.
- La programmation des relevés en fonction des heures d'ouverture/fermeture et des contraintes de fonctionnement de chaque service.

Les prix sont fermes, non révisables, non actualisables

Présentation de l'offre :

Pour être recevable, l'offre de chaque candidat devra être composée comme suit :

- o Cadre de Décomposition du Prix Global & forfaitaire dûment complété, daté et signé
- o Attestations d'assurance R.C & Décennale
- o Le Présent C.C.P daté et signé avec mention manuscrite « Lu et accepté »
- o La note méthodologique précisément notamment les délais d'exécution pour chaque élément de mission.

4- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les éléments de mission décrits ci-après s'entendent au sens de l'arrêté du 21 Décembre 1993 et du décret n° 93-1268 du 29/11/1993. Les dispositions générales décrites par ces 2 textes sont complétées par les prescriptions particulières détaillées ci-après.

Les ouvrages devront être conçus conformément aux normes et règles en vigueur.

4.1 Tranche ferme – Etude de faisabilité

4.1.1 – Etude de diagnostic (DIAG):

Comprenant notamment, le recueil et l'analyse des DOEs existants et des données techniques du fournisseur qui sera finalement retenu.

4.1.2 – Etude de faisabilité :

Voir article 1 - § « Objectifs de la mission »

Cette étude intégrera également l'analyse croisée avec le CHB des différents parcours envisageables pour l'approvisionnement de ces équipements jusqu'à la salle sélectionnée.

4.2 Tranche conditionnelle

4.2.1 – Etudes d'Avant Projet Définitif (A.P.D)

Le Moe doit prévoir pour cette phase les temps nécessaires à la consultation et à la prise en compte des prescriptions du contrôleur technique (désignation ultérieure).

4.2.2 – Etudes de Projet (PRO) :

4.2.3 – Assistance au Mo pour la passation du contrat de travaux (ACT)

4.2.4 – Visa des documents d'exécution (VISA) :

Complété par un examen visuel de la conformité de la mise en œuvre in situ.

Documents de rendus:

Au terme des éléments de missions décrits aux §4.1 & 4.2 le titulaire devra remettre ses documents sous la forme suivante :

- Papier : 1 exemplaire
- Fichier format .dwg pour les plans, .doc et .pdf pour les pièces écrites : 1 CD ou mail.

5- CONDITIONS ET DELAIS D'EXECUTION – PENALITES DE RETARD

5.1 CONDITIONS D'EXECUTION :

L'ensemble des prestations décrites ci-avant devront être étudiées, chiffrées et réalisées en tenant compte des contraintes spécifiques suivantes :

- Relevés en site & services exploités.
- Interruption des relevés et évacuation en cas de nécessité de service.
- Date prévisionnelle de début d'exécution de la mission (tranche ferme) : Avril 2019

5.2 DELAIS D'EXECUTION :

5.2.1 – Tranche Ferme

A compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la mission :

. Pour la remise de l'étude de faisabilité: *délai à préciser dans l'offre du candidat*

5.2.2 – Tranche conditionnelle

A compter de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la mission :

. Pour la remise de l'A.P.D: *délai à préciser dans l'offre du candidat*

A compter de la validation par le CHB de l'élément de mission précédent

. Pour la remise du PRO: *délai à préciser dans l'offre du candidat*

A compter de la réception des offres par le BET :

. Pour la remise du rapport d'analyse des offres : *délai à préciser dans l'offre du candidat*

5.3 PENALITES DE RETARD :

Des pénalités de retard pourront être appliquées dès le premier jour de retard constaté au regard des délais fixés au §5.2 et dans la note méthodologique du titulaire.

Montant de la pénalité de retard journalière : 50,00€HT par jour de retard calendaire.

6- MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

6.1 – Tranche Ferme

Le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un seul acompte correspondant à la remise et à la validation de l'étude de faisabilité. Le montant de cet acompte est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (poste 4.1.2)

6.2 - Tranche conditionnelle

Pour les éléments de mission APD et PRO, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'acomptes correspondant à la remise et à la validation des documents d'étude correspondant. Le montant de ces acomptes est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (postes 4.2.1 et 4.2.2).

Pour la mission ACT, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un acompte correspondant à la remise du rapport d'analyse (poste 4.2.3 du CDPGF). Le montant de cet acompte est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.

Pour la mission VISA, le règlement des sommes dues au Moe fera l'objet d'un acompte correspondant à la réception sans réserve des ouvrages par le CHB (poste 4.2.4 du CDPGF). Le montant de cet acompte est fixé dans le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire.

Le total cumulé des acomptes ne pourra pas dépasser 95 % du montant total du marché. Les 5% restant seront réglés à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

7- LISTE DES ANNEXES

Sans objet.